

Qui détient les entreprises wallonnes ?

David Van Den Abbeel

Les acteurs issus du monde économique fondent une bonne partie de leur pouvoir sur la détention d'entreprises et le contrôle, notamment, de sociétés rentables. Leur capacité d'influence sur les politiques économiques locales, régionales, nationales voire internationales tient aussi à la place qu'ils occupent dans l'emploi de ces territoires. Déterminer qui détient les entreprises wallonnes est dès lors une question cruciale.

Au 1^{er} janvier 2022, la Wallonie comptait un peu plus de 200 000 entreprises¹ actives ayant leur siège social sur son territoire. Parmi celles-ci, un peu moins de 75 000 disposent d'un numéro ONSS² leur permettant d'employer des travailleurs³. Le faible nombre de données structurées disponibles sur ces entités rend souvent difficile leur analyse. La plupart des considérations portent donc sur les statistiques de création et de destruction des entreprises, sur la répartition sectorielle des entreprises actives ou sur le poids des petites et moyennes entreprises (PME) dans l'économie wallonne et, plus largement, européenne.

Le poids des groupes d'entreprises

En mobilisant la notion de groupes d'entreprises⁴, le CRISP tente d'aller plus loin dans l'analyse de ces données afin d'informer sur les acteurs wallons du pouvoir économique⁵. À cette fin, le CRISP a développé un outil original : le Répertoire permanent de l'actionnariat des entreprises wallonnes, qui se présente aujourd'hui, avec le soutien financier de la Région wallonne, sous la forme d'une base de données et d'un site web spécifique, en accès libre, www.actionnariatwallon.be. Cet outil, qui dépasse désormais l'étude des seuls liens d'actionnariat, permet d'apporter des éclairages sur les phénomènes de concentration économique ainsi que sur l'actionnariat des pouvoirs publics et la

¹ Entendues ici comme des personnes morales de droit privé, toutes formes juridiques confondues (ASBL, coopératives, fondations, SA, SRL...).

² L'Office national de la sécurité sociale.

³ Chiffres établis sur la base des données en accès libre de la Banque-Carrefour des entreprises publiées par le Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie.

⁴ Pour le CRISP, un groupe d'entreprises se définit comme une unité économique composée d'entités juridiquement distinctes par l'intermédiaire desquelles se déploie un réseau de relations (le plus souvent, mais pas exclusivement, sous la forme de participations financières) qui sont organisées en vue de la réalisation d'un intérêt spécifique, irréductible à la somme des intérêts de ses membres.

⁵ C. GOETHALS, A. VINCENT, M. WUNDERLE, *Le pouvoir économique*, Bruxelles, CRISP, Dossier n° 82, 2013.

dépendance externe de l'économie wallonne. Le présent article fait le point sur les dernières données collectées dans le cadre de ce travail ⁶.

D'un point de vue quantitatif, la base de données du CRISP dispose d'informations – parfois imparfaites ou un peu anciennes – sur la structure de propriété de toutes les sociétés wallonnes dépassant, en moyenne annuelle, 20 équivalents temps plein (ETP), ainsi que sur un quart de celles déclarant entre 1 et 19 ETP. Seules 6,8 % de ces sociétés sont contrôlées par un groupe d'entreprises. Néanmoins, si ces entreprises sont peu nombreuses, en chiffres absolus, elles représentent beaucoup d'emplois : 43,3 % des ETP moyens déclarés dans leurs comptes par les sociétés wallonnes. Ces proportions sont remarquablement stables sur ces cinq dernières années.

L'analyse de ces groupes ainsi que des sociétés qui ne leur sont pas associées fait ressortir quatre composantes principales du tissu économique wallon. Celles-ci sont de tailles très inégales et se positionnent autour de deux clivages : privé/public, d'une part, belge/étranger, d'autre part. La suite de cette analyse passe en revue chacun de ces quatre ensembles.

Le poids des pouvoirs publics

Loin d'être une nouveauté, la présence des pouvoirs publics en tant qu'actionnaires dans l'économie marchande ⁷ semble revenir dans l'air du temps depuis la crise financière et économique de 2008 (et celle liée au Covid-19 paraît avoir renforcé cette tendance, au moins au niveau des discours). Tous les niveaux de pouvoir belges sont concernés : depuis l'Autorité fédérale et son bras financier (la Société fédérale de participations et d'investissement – SFPI) jusqu'aux pouvoirs locaux (notamment via les intercommunales) en passant évidemment par les Régions. On se rappellera toutefois que l'État entrepreneur est un État qui a intégré les codes de l'entreprise et la rationalité néolibérale ⁸.

En Wallonie, les pouvoirs publics contrôlent moins de 500 sociétés relevant du secteur privé comme le sont Ethias, la FN Herstal ou la Sonaca, par exemple. Celles-ci représentent toutefois 6,5 % des ETP moyens déclarés dans leurs comptes par les sociétés wallonnes ⁹. Par ailleurs, les pouvoirs publics sont également présents dans un grand nombre de sociétés supplémentaires, sans toutefois les contrôler, afin de soutenir leur développement ou d'en assurer l'ancrage local. Si tous les niveaux de pouvoir sont concernés, c'est assez logiquement la Région wallonne qui constitue le groupe d'entreprises le plus conséquent, tant en termes d'emplois que de sociétés contrôlées. Le relevé exact des participations de la Région reste très complexe à réaliser, néanmoins, la fusion de ses trois principaux bras financiers ¹⁰, annoncée effective pour janvier 2023, permettra probablement d'améliorer la communication et la visibilité sur les investissements de la Région wallonne.

⁶ Les données qui suivent utilisent les comptes publiés par les entreprises auprès de la Banque nationale de Belgique pour l'année civile 2019. Elles ne reflètent donc pas encore les éventuels changements initiés par la crise économique, puis la reprise liée au Covid-19.

⁷ Voir F. COLLARD, D. VAN DEN ABBEEL, « Radiographie de l'actionnariat public en Belgique », *Politique, revue belge d'analyse et de débat*, n° 116, juin 2021.

⁸ G. VANTHEMSCHÉ, « 25 ans après : l'État, toujours aussi paradoxal ? », *Politique, revue belge d'analyse et de débat*, n° 116, juin 2021.

⁹ Ces chiffres n'incluent bien entendu pas l'emploi public tel que, par exemple, les agents du Service public de Wallonie (cf. *infra*).

¹⁰ La Société wallonne de gestion et de participations (SOGEPA), la Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises (SOWALFIN) et la Société régionale d'investissement de Wallonie (SRIW).

En termes d'effectifs, le groupe de la Région devance celui de l'Autorité fédérale et celui de la province de Liège.

Bien entendu, le poids économique des pouvoirs publics dépasse largement sa dimension actionnariale. Premièrement, ces données n'incluent pas le secteur non marchand, y compris les entreprises qui relèvent du secteur privé comme les associations et les fondations. Le poids du secteur public dans ces entreprises, dont relèvent notamment de gros employeurs du milieu hospitalier, par exemple, est pourtant plus élevé que dans le reste du secteur privé. Deuxièmement, le secteur public est aussi constitué de personnes morales – au 30 juin 2020, on en comptait 1 883 dont le siège social est en Wallonie – aux formes légales très variables¹¹, qui emploient un nombre conséquent de personnes. Ainsi, en Wallonie, le secteur public représente 32,6 % de l'emploi salarié localisé sur le territoire¹². Troisièmement, le poids économique des pouvoirs publics se manifeste davantage encore à travers leur rôle de production des normes. Même si la globalisation a amené les autorités belges à déléguer des pans importants de ce rôle au niveau européen ou international, chaque strate du pouvoir conserve des leviers d'action économique non négligeables.

La présence étrangère

La petite taille de l'économie belge, couplée à l'intégration croissante des marchés nationaux de capitaux, a rapidement conduit la Belgique à encourager et faciliter l'entrée d'investisseurs étrangers sur son territoire. Cette entrée se fait soit par la création de nouveaux actifs, soit par l'acquisition de tout ou partie d'actifs déjà existants. La dépendance externe évalue le poids de ces investissements étrangers dans l'économie d'un territoire. Même si ces capitaux étrangers se concentrent actuellement essentiellement en Région bruxelloise et en Flandre, la Wallonie est évidemment aussi concernée. Les groupes d'entreprises étrangers, tant publics que privés, contrôlent 2,3 % des sociétés wallonnes ; celles-ci représentent 23,4 % des ETP moyens déclarés dans leurs comptes par ces entreprises. Une nouvelle fois, ces deux proportions sont remarquablement stables sur ces cinq dernières années. La présence des groupes d'entreprises étrangers varie toutefois fortement selon le secteur – voire le sous-secteur – considéré. Les groupes étrangers contrôlent ainsi près de 50 % des ETP moyens déclarés dans les comptes des sociétés du secteur industriel et cette proportion dépasse les 90 % pour le secteur pharmaceutique, par exemple.

À ce jour, le CRISP a identifié pas moins de 35 pays différents dont les groupes d'entreprises possèdent des investissements en Wallonie. Sur la base des effectifs des sociétés établies en Wallonie, les trois pays dont les groupes ont le plus d'influence sont, dans l'ordre, la France (31,7 %), les États-Unis (16,3 %) et le Royaume-Uni (14,0 %). Viennent ensuite l'Allemagne, le Japon et l'Italie, tous les trois sous les 10 %. Sans surprise, la majorité des groupes étrangers présents en Wallonie proviennent du continent européen (68,4 %) et, en particulier, des économies limitrophes. Le continent américain (18,5 %) vient ensuite, essentiellement représenté par les États-Unis. La répartition des autres groupes se fait entre l'Asie (10,1 %), en progression régulière, l'Afrique (2,9 %) et l'Océanie (0,1 %).

¹¹ Ville, commune, établissement public, zone de secours, société anonyme de droit public...

¹² Statistiques décentralisées de l'ONSS, juin 2020.

Parmi ces groupes d'entreprises étrangers, on distingue trois profils différents. L'immense majorité d'entre eux s'organisent autour de multinationales étrangères, pour beaucoup cotées en bourse. Le poids de ces sociétés et leur emprise sur les économies locales n'a cessé de s'affirmer depuis les années 1960. Par ailleurs, on note aussi la présence croissante de fonds d'investissement qui procèdent à des acquisitions temporaires d'actifs intéressants. Aux côtés de ces multinationales, l'actionnariat étranger est également composé de petits investisseurs, individuels ou familiaux, provenant le plus souvent de pays voisins. Enfin, on note encore la présence d'actionnaires étrangers publics. Pas moins de 8 États étrangers sont ainsi actionnaires de sociétés ayant leur siège social en Wallonie. La présence de la plupart d'entre eux est anecdotique. Un seul fait figure d'exception : l'État français, dont les positions importantes dans les sociétés telles que EDF, Engie, Orange ou encore Keolis l'amènent à avoir un certain poids économique – bien qu'assez indirect – en Wallonie.

Le capitalisme belge

Une fois considérés l'actionnariat public belge et l'actionnariat étranger, l'essentiel de la propriété des entreprises wallonnes (70,1 % des ETP moyens déclarés dans leurs comptes par les sociétés wallonnes) est donc aux mains de personnes physiques belges, sans qu'il soit réellement possible, à ce jour, de préciser leur éventuelle région d'appartenance. On trouve toutefois sous cette composante tout un éventail de personnes et de situations, bien que, là encore, il soit délicat d'avancer des proportions.

Parmi les détenteurs de capitaux wallons, les plus nombreux sont de petits investisseurs qui consacrent leurs capitaux au lancement puis au développement de leur propre activité ou de celle d'un proche, sous la forme d'une société. Il s'agit là du profil de bon nombre de très petites entreprises (TPE) – moins de 10 travailleurs – ou de PME qui sont très présentes dans certains secteurs comme la construction, le commerce ou l'horeca. Les fondateurs sont alors détenteurs d'une ou deux sociétés. Leurs profils, majoritairement masculins, sont très variables, qu'ils soient poussés par des nécessités économiques ou motivés par la dynamique entrepreneuriale¹³. La création de nouvelles sociétés en Wallonie¹⁴ est en croissance régulière depuis qu'elle est mesurée, au début des années 2000, et malgré un léger reflux, plutôt logique, au sortir de la crise économique et financière de 2008. Cela n'empêche pas certains observateurs de l'économie wallonne de pointer régulièrement une présence entrepreneuriale trop faible, en comparaison aux moyennes européennes, ainsi qu'un hypothétique désamour des entreprises qui serait, en vérité, l'expression d'un rapport déficient des Wallons à la réussite et au profit¹⁵. Au-delà du constat ainsi posé, qui reflète une différence de terrain par rapport à d'autres pays ou régions, cette interprétation reflète aussi l'évolution du discours dominant sous l'effet de la poussée néolibérale qui a gagné la Belgique à partir des années 1980. Peut-être les effets de ce discours se font-ils eux-mêmes moins ressentir en Wallonie.

Aux côtés de ces petits investisseurs, on retrouve aussi des personnes physiques, souvent rassemblées en réseaux familiaux, au poids économique plus important. Le CRISP

¹³ S. BELLANCA, O. COLOT, « Motivations et typologie d'entrepreneurs. Une étude empirique belge », *La Revue des sciences de gestion*, Direction et Gestion, n° 266, 2014.

¹⁴ Unizo, Graydon Belgium, UCM, *L'Atlas du créateur*, 2021.

¹⁵ Voir, par exemple, les conclusions de l'analyse de départ menée par PWC (multinationale britannique d'audit, d'expertise comptable et de consultance) pour le plan Get-Up Wallonia (octobre 2020).

rassemble ces participations sous la forme de groupes d'entreprises. Ceux-ci représentent environ 15 % des ETP moyens déclarés dans leurs comptes par les sociétés wallonnes. On y retrouve une majorité de groupes familiaux de moyenne ampleur, comme les familles Blanchart (restauration), Gehlen (construction), Goeyens (vente automobile), Strazzante (industrie), Voyer (maisons de repos)... Elles y côtoient des familles très fortunées aux investissements bien plus notables, qui dépassent souvent les frontières belges, comme les Calozet, Frère, le Hodey, Lippens, de Mévius, Mestdagh, Solvay... On soulignera à cet égard la persistance des anciennes structures sociales, parfois encore issues de l'Ancien Régime, que les réseaux familiaux et l'héritage maintiennent parmi les élites économiques, aux côtés de la bourgeoisie d'affaires issue des différentes vagues de prospérité du capitalisme belge ¹⁶.

Enfin, parmi les groupes d'entreprises belges présents dans les sociétés wallonnes, se trouvent également quelques groupes issus de la polarisation de la société belge – mais dont l'essentiel des actifs se trouve dans le secteur non marchand, notamment hospitalier ou de l'insertion socio-professionnelle – ainsi que quelques coopératives plus récentes qui peuvent avoir une taille conséquente mais dont les participations sont globalement assez limitées.

Concentration de l'actionariat wallon

Cette analyse s'est concentrée sur les entreprises ayant établi leur siège social en Wallonie. Or l'emploi sur le territoire wallon est aussi le fait d'entreprises qui disposent d'un siège social en Flandre ou, plus souvent encore, à Bruxelles voire à l'étranger. Le CRISP a identifié plus de 6 000 entreprises extérieures à la Région mais qui y emploient du personnel, via au moins un établissement. Celles-ci sont également incluses dans sa base de données. Néanmoins, en l'absence de statistiques décentralisées par employeur, il n'est pas possible de mesurer correctement le poids réel de chacun d'entre eux dans la région. Force est en tout cas de constater que la majorité de ces employeurs font partie de grands groupes belges ¹⁷ ou internationaux.

Ce tour d'horizon a permis de mettre en évidence les propriétaires les plus visibles des entreprises wallonnes en avançant quelques chiffres qui permettent d'en estimer les contours. Si on les a regroupés en quatre composantes principales en articulant les oppositions public/privé et belge/étranger, on n'oubliera toutefois pas de retenir l'hétérogénéité de chacune d'entre elles. Quoi qu'il en soit, cet aperçu rappelle à quel point l'économie wallonne reste concentrée entre les mains d'un nombre restreint d'acteurs. Il est évident depuis plusieurs années que, bien que le dynamisme de l'économie wallonne relève de son nombre important de PME, un nombre limité d'entreprises constituent les plus importants pourvoyeurs d'emploi. La part représentée par les grandes entreprises dans l'emploi wallon est considérable et la propriété de celles-ci est presque systématiquement le fait de groupes d'entreprises étrangers ou de familles belges fortunées et déjà bien installées. L'émergence de nouvelles entités économiques influentes, la plupart du temps dans des secteurs porteurs comme l'informatique ou le

¹⁶ G. KURGAN-VAN HENTENRYK, « Permanence et recomposition des élites », in G. VANTHEMSCHE (dir.), *Les classes sociales en Belgique : deux siècles d'histoire*, Bruxelles, CRISP, 2016, p. 401-442.

¹⁷ Non seulement privés (AB Inbev, Colruyt, Fimmus, Zurstrassen...), mais aussi publics (notamment l'Autorité fédérale et les grands employeurs (Belfius, bpost, HR Rail, Proximus...) dont elle est actionnaire).

secteur biopharmaceutique, reste limitée. Elle est aussi souvent éphémère tant la prise de contrôle par des acteurs financiers plus solides – publics ou privés – apparaît indispensable au-delà d'une certaine ampleur, limitant la mobilité sociale et contribuant au développement d'une élite globalisée¹⁸.

Cet article a été publié dans : IRW-CGSP, *La Wallonie à l'heure des choix. Vers la septième réforme de l'État*, collection Politique, n° 6, 2022, pages 40-45.

Pour citer cet article dans son édition électronique : David VAN DEN ABBEEL, « Qui détient les entreprises wallonnes ? », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 31 mars 2022, www.crisp.be.

¹⁸ B. COUSIN, S. CHAUVIN, « Is there a global super-bourgeoisie? », *Sociology Compass*, 2021.